



FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

## **Les textes des officiers de sapeurs-pompiers professionnels au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) : FOSIS dépose plusieurs amendements**

FOSIS s'est opposé lors de notre dernière réunion de dialogue social à la DGSCGC, aux projets de décrets qui prévoient diverses modifications portant sur le statut, la formation et l'organisation de certains concours d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Ces projets de décrets, qui sont inscrits à l'ordre du jour le mercredi 28 novembre en séance plénière du CSFPT, ont fait l'objet de plusieurs amendements déposés par FOSIS, seul syndicat présent au CSFPT à avoir déposé des listes dans tous les collèges des officiers pour les élections aux CAP nationales.

Cher,es collègues officiers avant de voter pour les élections à la CAP nationale, posez-vous la question suivante :

A quoi bon voter pour une organisation syndicale non représentative, soi-disant, la plus innovante, la plus performante, la plus catégorielle aussi, si elle n'est pas en capacité de défendre les agents qu'elle est censée représenter dans une instance aussi importante que le CSFPT qui seul décide des carrières ?

**OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, LE 6  
DÉCEMBRE NE VOUS TROMPEZ PAS. VOTEZ POUR FOSIS LA  
SEULE ORGANISATION SYNDICALE QUI CONCRÈTEMENT  
VOUS DÉFENDS DANS TOUTES LES INSTANCES.**

Paris, le 26 novembre 2018.